

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

### DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Remplir le formulaire;
- Toute demande doit être signée par le propriétaire de l'immeuble visé ou son représentant;
- Tous les plans fournis devront contenir des dimensions;
- Les frais applicables doivent être payés à l'émission du permis ou du certificat;
- D'autres renseignements ou documents pourraient être requis lors de l'étude du dossier, en plus des dispositions ci-dessous.

**Note :** Certains projets de modifications extérieures visibles de la rue, d'installation d'enseigne ou de construction neuve peuvent être assujettis au règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ceci pourrait impliquer des délais et des frais supplémentaires. Veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme au 819 427-5511 poste 2505 ou [urbanisme@papineauville.ca](mailto:urbanisme@papineauville.ca) pour tout renseignement relatif à une telle demande.

**Note 2 :** La « liste de documents et renseignements requis » n'est fournie qu'à titre indicatif. Le service de l'urbanisme se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable. Si la construction ou l'ouvrage projeté est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), veuillez-vous informer auprès du service d'urbanisme.

**Note 3 :** Il est de la responsabilité du requérant de s'informer sur la réglementation en vigueur afin de fournir tous les documents pertinents à sa demande de permis.

#### RÉNOVATION, TRANSFORMATION, RÉPARATION & AGRANDISSEMENT

- Tout document pertinent à la description complète des travaux (travaux, plans, croquis, dépliant, échantillon de parement, etc.);
- Plans d'aménagement intérieur, dans le cas de changement de division ou de nouvelles divisions.
- Plan d'implantation dans le cas d'un agrandissement.

#### CONSTRUCTION NEUVE

- Plan d'implantation projeté de la nouvelle construction, préparé par un arpenteur-géomètre;
- Plans de construction : élévation extérieures, aménagement intérieur.

#### DÉMOLITION PARTIELLE ET TOTALE

- Document expliquant les raisons de la démolition et rapport d'expertise sur la viabilité du bâtiment visé (si demandé);
- Photos récentes de toutes les façades;
- Certificat de localisation.

#### AFFICHAGE & ENSEIGNE

- Localisation de l'enseigne projetée et de ou des enseignes existantes sur le terrain et le bâtiment;
- Croquis détaillé démontrant les différentes caractéristiques techniques de l'enseigne;
- Largeur de la façade principale.

#### AMÉNAGEMENT OU MODIFICATION D'UN STATIONNEMENT

- Plan d'aménagement du stationnement ou de l'espace de chargement indiquant les dimensions
- Plan d'éclairage et d'aménagement si plus de cinq (5) espaces de stationnement
- Autorisation du ministère des Transports du Québec lorsqu'il s'agit de raccorder un accès à une route numérotée (148, 321 & 323);
- Certificat de localisation.

#### AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE RIVERAINE

- Plan d'aménagement extérieur;
- Certificat de localisation.

#### PISCINE

- Plan d'implantation projeté de la piscine localisant la clôture, les accessoires (filtreur, chauffe-eau), galerie ou l'échelle et le bâtiment;
- Détails de la clôture, hauteur et type.

#### REMISE & GARAGE

- Plan d'implantation projeté de la remise ou du garage;
- Description de la remise (hauteur, type de fondation) ou plan des élévations;
- Certificat de localisation;
- Dans le cas d'un garage ou d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal, une copie de la résolution du conseil municipal (PIIA).